

CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER

MARCHE AUX PUCES 26 SEPTEMBRE 2021

Avec la situation que nous connaissons cette année et le report que nous vous proposons, le Marché aux Puces 2021 revêtira un caractère bien spécial. Cependant, soyez assurés que nous ferons tout notre possible pour faire de cet événement une réussite. Ainsi, afin de faciliter les inscriptions en cette année exceptionnelle : aucune possibilité de modification d'emplacements (ajout ou changement) ne sera possible une fois votre bulletin envoyé. Pas de commande de panier repas (un snack ambulant circulera tout de même sur le marché). Vous serez bien sûr tenus informés des règles sanitaires (gestes barrières, circulation) que nous vous demanderons de respecter rigoureusement. En cas d'éventuelle annulation, votre chèque sera déchiré (ou vous sera restitué si vous nous en faites la demande). Merci de votre compréhension.

Article 1 : Le marché aux puces de BARJAC est ouvert aux professionnels et aux particuliers. Les objets exposés à la vente doivent être usagés.

Article 2 : Les exposants peuvent réserver un emplacement jusqu'au 26 septembre 2021 (dans la limite des places disponibles) uniquement auprès de l'APE de Barjac. Pour toutes informations, merci de nous contacter par mail à : apebarjac@gmail.com (ou par tel au 0632361957). L'inscription ne sera validée qu'après réception par courrier, du formulaire de réservation **mentionnant le numéro de pièce d'identité, sa date de délivrance et du paiement total de l'emplacement. Aucune réservation ne sera prise par téléphone, et sans paiement préalable.** Vous recevrez la confirmation de votre emplacement et de l'entrée à emprunter dans les 20 jours suivant la réception de votre bulletin et règlement. Les réservations seront garanties jusqu'au 26 septembre 2021 à 8h30. Les commerçants devront justifier de leur immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 3 : Les exposants pourront installer leur matériel le dimanche 26 septembre 2021 dès 6h00. Le prix des articles proposés à la vente doit être étiqueté.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou à stationner (sauf emplacement voiture) dans l'enceinte du marché de 8h00 à 17h00. Des parkings exposants sont à la disposition de ceux-ci.

Article 5 : Chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement à partir 17h00 et ne laisser subsister aucun déchet. Un sac poubelle sera fourni. **Tout départ anticipé se fera à pieds.**

Article 6 : L'APE ne peut être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui pourraient survenir aux biens et aux personnes qui exposent. L'exposant est responsable des dommages éventuels occasionnés de son fait aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

Article 7 : Le matériel bruyant est interdit. La sonorisation placée par l'APE sera la seule habilitée à passer des annonces.

Article 8 : Tout appareil comportant un risque d'explosion ou d'incendie est prohibé.

Article 9 : L'APE, représentée par le conseil d'administration, est habilitée à régler tous les litiges, et se réserve le droit d'expulser toutes personnes perturbant le marché aux puces.

Article 10 : Le remboursement de l'inscription ne pourra être envisagé qu'en cas d'annulation du marché aux puces par les organisateurs.

Cadre réservé aux organisateurs :	
ZONE : _____	N° : _____
Paiement :	
Espèces : _____	€
Chèque N° : _____	
Montant : _____	€

EXEMPLAIRE À RENVOYER OU À DÉPOSER

Association des Parents d'Élèves de
l'école publique de Barjac
5 rue de l'École Publique – 48000 BARJAC
MARCHÉ AUX PUCES DU 26 SEPTEMBRE 2021

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Adresse complète _____

Adresse mail (à indiquer clairement).....

Téléphone

N° pièce d'identité.....Date de délivrance/...../.....

Demande à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Barjac, d'enregistrer mon inscription au Marché aux Puces qu'elle organise le 26 septembre 2021 à Barjac (Lozère).

Je déclare participer à cette activité en tant que :

Particulier Professionnel / N° RCS

TARIFS DES EMBLEMES:

2m	4m	6m	8m	10m	12m	14m	16m	18m	20m
7€	14€	21€ 20€	28€ 26€	35€ 32€	42€ 38€	49€ 44€	56€ 50€	63€ 56€	70€ 62€

Je réserve un emplacement de m pour €

Je joins la somme de € par chèque à l'ordre de: **APE Barjac**

Enregistrement et confirmation :

Je souhaite recevoir ma confirmation d'inscription dans les 20 jours suivant la réception de mon bulletin avec numéros de Zone/d'emplacements et entrée à emprunter à mon arrivée:

à l'adresse mail suivante (à privilégier)
.....@.....

ou par courrier: je joins une enveloppe timbrée à mon nom et adresse

Mon inscription vaut acceptation du règlement du marché inscrit ci-contre.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et **je m'engage à ne pas circuler en voiture dans l'enceinte du marché avant 17h et à respecter le sens de circulation.**

Signature :

Voeux N° 1 : Zone	N° :	/	Voeux N° 2 : Zone	N° :
Voeux N° 3 : Zone	N° :	/	Voeux N° 4 : Zone	N° :
Pour réserver les quelques emplacements avec place de parking, la réservation doit être de 4m minimum.				

Association des Parents d'Élèves de
l'école publique de Barjac
5 rue de l'École Publique – 48000 BARJAC
MARCHÉ AUX PUCES DU 26 SEPTEMBRE 2021

ATTENTION NOUVEAU ZONAGE des emplacements depuis 2019.

Pour découvrir le plan du marché aux puces, rendez vous sur le site www.apebarjac.fr
Vous pourrez voir en vert les emplacements encore non attribués.
Vous avez la possibilité de formuler 4 vœux par ordre de préférence en précisant les zones et/ou numéros sur votre bulletin d'inscription. Nous ne pouvons pas garantir que vos vœux soient respectés car les disponibilités évoluent généralement très vite, mais nous essaierons de faire au mieux.

Article 1 : Le marché aux puces de BARJAC est ouvert aux professionnels et aux particuliers.
Les objets exposés à la vente doivent être usagés.

Article 2 : Les exposants peuvent réserver un emplacement jusqu'au 26 septembre 2021 (dans la limite des places disponibles) uniquement auprès de l'APE de Barjac. Pour toutes informations, merci de nous contacter par mail à : apebarjac@gmail.com (ou par tel au 0632361957). L'inscription ne sera validée qu'après réception par courrier, du formulaire de réservation **mentionnant le numéro de pièce d'identité, sa date de délivrance et du paiement total de l'emplacement. Aucune réservation ne sera prise par téléphone, et sans paiement préalable.** Vous recevrez la confirmation de votre emplacement et de l'entrée à emprunter dans les 20 jours suivant la réception de votre bulletin et règlement. Les réservations seront garanties jusqu'au 26 septembre 2021 à 8h30. Les commerçants devront justifier de leur immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 3 : Les exposants pourront installer leur matériel le dimanche 26 septembre 2021 dès 6h00.
Le prix des articles proposés à la vente doit être étiqueté.

Article 4 : Pour des raisons de sécurité aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou à stationner (sauf emplacement voiture) dans l'enceinte du marché de 8h00 à 17h00. Des parkings exposants sont à la disposition de ceux-ci.

Article 5 : Chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement à partir 17h00 et ne laisser subsister aucun déchet. Un sac poubelle sera fourni. **Tout départ anticipé se fera à pieds.**

Article 6 : L'APE ne peut être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui pourraient survenir aux biens et aux personnes qui exposent. L'exposant est responsable des dommages éventuels occasionnés de son fait aux biens et aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

Article 7 : Le matériel bruyant est interdit. La sonorisation placée par l'APE sera la seule habilitée à passer des annonces.

Article 8 : Tout appareil comportant un risque d'explosion ou d'incendie est prohibé.

Article 9 : L'APE, représentée par le conseil d'administration, est habilitée à régler tous les litiges, et se réserve le droit d'expulser toutes personnes perturbant le marché aux puces.

Article 10 : Le remboursement de l'inscription ne pourra être envisagé qu'en cas d'annulation du marché aux puces par les organisateurs.

DEMANDE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) Mr, Mme _____

Adresse complète _____

Adresse mail (à indiquer clairement).....

Téléphone

N° pièce d'identité.....Date de délivrance/...../.....

Demande à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique de Barjac, d'enregistrer mon inscription au Marché aux Puces qu'elle organise le 26 septembre 2021 à Barjac (Lozère).

Je déclare participer à cette activité en tant que :

Particulier Professionnel / N° RCS

TARIFS DES EMBLEMES:

2m	4m	6m	8m	10m	12m	14m	16m	18m	20m
7€	14€	21€ 20€	28€ 26€	35€ 32€	42€ 38€	49€ 44€	56€ 50€	63€ 56€	70€ 62€

Je réserve un emplacement de m pour €

Je joins la somme de € par chèque à l'ordre de: **APE Barjac**

Enregistrement et confirmation :

Je souhaite recevoir ma confirmation d'inscription dans les 20 jours suivant la réception de mon bulletin avec numéros de Zone/d'emplacements et entrée à emprunter à mon arrivée:

à l'adresse mail suivante (à privilégier)
.....@.....

ou par courrier: je joins une enveloppe timbrée à mon nom et adresse

Mon inscription vaut acceptation du règlement du marché inscrit ci-contre.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et **je m'engage à ne pas circuler en voiture dans l'enceinte du marché avant 17h et à respecter le sens de circulation.**

Signature :

Vœux N° 1 : ZoneN° : / Vœux N° 2 : ZoneN° :
Vœux N° 3 : ZoneN° : / Vœux N° 4 : ZoneN° :
Pour réserver les quelques emplacements avec place de parking, la réservation doit être de 4m minimum.